

PRIMATURE

PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(PP-G N°013-2026)

Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO

Ouagadougou, le 16 avril 2026

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le jeudi 16 avril 2026,
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 11 H 50 mn,
sous la présidence de
Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE,
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté **un décret** portant modification du décret n°2025-1597/PF/PRIM/MEF du 17 décembre 2025 portant création du Fonds burkinabè de développement économique et social (FBDES Tõogo).

Le FBDES Tõogo est issu de la fusion de sept (07) fonds nationaux et dispose d'un effectif de 409 agents. Le décret modificatif permet le reversement du personnel contractuel nécessaire au fonctionnement du FBDES Tõogo et le reversement des autres dans la fonction publique. Cette modification vise à optimiser la gestion des ressources humaines du fonds.

L'adoption de ce décret permet d'assurer une mise en œuvre harmonieuse et efficace de la réforme des fonds nationaux.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DES SERVITEURS DU PEUPLE

Le Conseil a adopté **un décret** portant modification du décret n°2025-1558/PF/PRIM/MFPTPS/MEF du 05 décembre 2025 portant statut particulier du métier « Education, formation et promotion de l'emploi ».

La modification de ce décret vise à corriger certaines insuffisances constatées dans sa mise en œuvre.

Les innovations du décret sont :

- la correction de l'erreur relative à la dénomination de l'emploi d'Assistant en éducation spécialisée ;
- la prise en compte des personnels occupants les emplois de Professeur certifié des écoles et d'Edicateur certifié de la petite enfance dans l'accès à l'emploi de Professeur certifié des lycées et collèges par le biais de la passerelle ;

- la possibilité offerte aux administrateurs des lycées et collèges désireux de poursuivre une carrière dans l'enseignement de prendre part au concours professionnel pour l'accès à l'emploi d'Inspecteur de l'enseignement secondaire ;
- la possibilité offerte aux Maîtres d'éducation physique et sportive de prendre part au concours professionnel pour l'accès à l'emploi de Professeur des activités physiques et sportives.

L'adoption de ce décret permet une meilleure mise en œuvre du décret portant statut particulier du métier « Education, formation et promotion de l'emploi », conformément au Répertoire interministériel des métiers de l'Etat.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret porte adoption de la nomenclature des métiers et emplois du secteur de la communication.

Le secteur de l'information et de la communication au Burkina Faso évolue rapidement avec la transition numérique et le développement de l'économie créative. Cette évolution est portée par l'usage de plus en plus accru des technologies de l'information et de la communication, la multiplication des plateformes de diffusion, la digitalisation croissante des contenus et l'implication d'une jeunesse connectée.

Cependant, cette mutation est confrontée à l'absence d'une nomenclature nationale répertoriant les métiers et emplois du secteur. A cela s'ajoute une variabilité des intitulés de postes de travail, une faible visibilité des parcours professionnels et un manque d'adéquation entre l'offre de formation et les besoins réels du marché du travail.

Ce décret vise à dresser une nomenclature claire et cohérente, des métiers et emplois du secteur de la communication, fondée sur les réalités nationales et alignée sur les standards internationaux.

L'adoption de ce décret permet une compréhension harmonisée des métiers et emplois du secteur de la communication en vue d'une meilleure organisation des acteurs.

Le second décret porte adoption de la nomenclature des métiers et emplois du secteur de la culture.

Le secteur de la culture est un moteur du développement socio-économique et un vecteur de rassemblement. Il favorise la transmission de nos valeurs et traditions aux jeunes générations.

Cependant, le caractère informel des métiers de la culture, l'insuffisance de l'offre de formations qualifiantes aux métiers et la faible professionnalisation des acteurs handicapent le développement du secteur.

Ce décret vise à dresser la nomenclature des métiers et emplois dans le secteur de la culture suivant la Classification internationale type des professions (CITP) combinée à une démarche de codification nationale.

L'adoption de ce décret permet de doter notre pays d'une nomenclature cohérente et harmonisée des métiers et emplois du secteur de la culture en vue d'une meilleure organisation des acteurs.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE

Le Conseil a adopté **un décret** portant abrogation :

- du décret n°2023-0290/PRES-TRANS/PM/MEFP/MJDHRI du 23 mars 2023 portant nomination des commissaires de la Commission nationale des Droits humains (CNDH) ;

- du décret n°2023-0841/PRES-TRANS/PM/MEFP/MJDHRI du 12 juillet 2023 portant nomination des autres membres du Bureau de la Commission nationale des Droits humains ;
- du décret n°2023-0842/PRES-TRANS/PM/MEFP/MJDHRI du 12 juillet 2023 portant nomination de la Présidente de la Commission nationale des Droits humains.

La Commission nationale des Droits humains a pour mission de promouvoir, de protéger et de défendre les Droits humains en attirant l'attention des pouvoirs publics sur les situations de violation des Droits humains et le cas échéant, de faire toutes propositions.

La CNDH sert de lien entre la société civile et l'Etat favorisant ainsi le dialogue, la coopération et la complémentarité sur les questions de Droits humains. A ce titre, elle a un devoir d'impartialité et de neutralité. Malheureusement ces principes directeurs sont régulièrement violés par la commission, toute chose qui entache la crédibilité de l'institution.

Le présent décret vise à restaurer le capital de crédibilité et de professionnalisme de la CNDH par la dissolution de l'actuelle assemblée plénière dont la faillite est avérée.

L'adoption de ce décret permet de mettre fin aux mandats des commissaires actuels et d'ouvrir la voie à l'élection de nouveaux membres de la Commission nationale des Droits humains.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE LA TRANSITION DIGITALE, DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à une demande d'autorisation pour la passation et l'exécution de marchés publics dans le cadre des projets spécifiques 2026 du ministère de la Transition digitale, des postes et des communications électroniques.

Ces projets spécifiques s'inscrivent dans le cadre de la réalisation des 12 chantiers majeurs de la transformation digitale à l'horizon 2030. Ils concernent :

- la mise en œuvre du programme Elites IT ;
- la construction et l'équipement des « **Zama Tchè** » (Maisons des citoyens en langue nationale San) à Bobo Dioulasso, dans 8 autres chefs-lieux de régions et dans 50 communes rurales ;
- le renforcement des datacenters ;
- le renforcement du Réseau informatique national de l'Administration publique (RESINA) ;
- le renforcement de capacités institutionnelles de structures de l'administration ou partenaires.

Le coût global de ces projets s'élève à **neuf milliards cent treize millions cent mille (9 113 100 000) F CFA** hors taxes. Le financement est assuré par le budget de l'Etat, exercice 2026.

I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Le Conseil a adopté **deux (02) rapports**.

Le premier rapport est relatif à la nationalisation de la Société burkinabè des fibres textiles (SOFITEX).

Dans le cadre de la refondation de l'Etat, le Gouvernement a entrepris la reprise du contrôle de la SOFITEX à travers le rachat de la totalité des parts des actionnaires privés évaluées à 5,537% du capital.

En exécution de cette orientation, une étude d'évaluation de la situation économique et financière de la société a été réalisée en 2025. Les conclusions de l'étude ont fait ressortir une valeur économique moyenne de la SOFITEX

estimée à 338 143 506 756 F CFA. Le portefeuille des actionnaires est évalué à 75 026 287 720 F CFA pour 976 400 actions, soit une valeur moyenne de l'action estimée à 76 840 F CFA. L'analyse des données financières de la société met en évidence un volume important de dettes dont les créances sont de plus en plus difficiles à honorer.

Au regard de cette situation et des ambitions affichées pour le développement du secteur du coton, le Conseil a décidé de la nationalisation de la SOFITEX pour cause d'utilité publique à travers la reprise des parts des actionnaires privés.

L'adoption de ce décret permet le contrôle effectif de la Société burkinabè des fibres textiles par l'Etat burkinabè.

Le second rapport est relatif à **un projet de décret** portant approbation des statuts particuliers de la Société burkinabè des fibres textiles (SOFITEX).

L'adoption de ce décret permet de doter la Société burkinabè des fibres textiles de textes règlementaires en vue d'accomplir efficacement ses missions.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre des Serviteurs du Peuple a fait au Conseil une communication relative à la Commémoration de la Journée mondiale de la sécurité et santé au travail (JMSST) et de la Journée africaine de la prévention des risques professionnels (JAPRP) le 27 avril 2026 à Bobo-Dioulasso, région du Guiriko.

Les thèmes retenus de la commémoration de ces deux Journées sont : « **Agissons pour un environnement de travail psychosocial sain** » pour la JMSST et « **JAPRP, 30 ans après : bilan, défis persistants et émergents de la prévention des risques professionnels en Afrique** » pour la JAPRP.

L'objectif recherché à travers la commémoration de ces deux Journées est de promouvoir une culture de prévention des risques professionnels sur les lieux de travail.

II.2. Le ministre de la Santé a fait au Conseil le point des résultats de la chirurgie des cas d'hydrocèle en routine, de janvier à décembre 2025.

Au total, 2519 patients atteints d'hydrocèle ont été pris en charge chirurgicalement en 2025 dans 16 régions sanitaires. Le suivi post opératoire indique une évolution favorable de l'état de santé des patients.

Ces résultats illustrent les efforts soutenus du Gouvernement en vue de réduire la charge de morbidité liée à la filariose lymphatique au Burkina Faso à travers la prise en charge chirurgicale gratuite des malades.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

- Monsieur Maïkorema **ZAKARI**, Historien, est nommé Membre au Conseil d'orientation de l'Institut des Peuples Noirs-Farafina (IPN-Farafina) au titre de la Confédération des Etats du Sahel (AES).

B. AU TITRE DE LA PRIMATURE

- Monsieur Sibiri Alain **TRAORE**, Consultant en management et développement du sport, est nommé Chargé de mission.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Monsieur Bernard **KABRE**, **Mle 111 130 N**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Conseiller technique du ministre délégué chargé du budget ;
- Madame Françoise Sidwayan **ZOURE**, **Mle 50 062 T**, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 13^e échelon, est nommée Conseiller fiscal de la SN-BRAFASO ;
- Monsieur Inoussa **OUEDRAOGO**, **Mle 59 861 W**, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Conseiller fiscal de la Société Faso agropoles (SOFA) ;
- Monsieur Palingwendé Parfait **ILBOUDO**, **Mle 294 323 Y**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Comptable principal des matières du Fonds d'appui au sport et à la presse privée « Wassa Bondo » ;
- Monsieur Kassoum **BAKOUAN**, **Mle 223 907 M**, Conseiller en statistique et analyse du développement, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Directeur de la coordination des projets et programmes et du partenariat.

D. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SECURITE

- Monsieur Kirsi Sayouba Evrad **OUEDRAOGO, Mle 42 850 W**, Inspecteur des eaux et forêts, catégorie IA, 3^e échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Monsieur Nongoubzanga Bernard **BINGO, Mle 42 875 T**, Inspecteur des eaux et forêts, catégorie IA, 4^e échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Monsieur Saïdou Mahoumoudou **SORO, Mle 47 807 V**, Inspecteur principal des eaux et forêts, catégorie IA, 4^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Kawiba Moïse **SIA, Mle 46 063 K**, Inspecteur principal des eaux et forêts, catégorie IA, 5^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services.

E. AU TITRE DU MINISTERE DES SERVITEURS DU PEUPLE

- Monsieur Abdoulaye **OUEDRAOGO, Mle 28 138 B**, Administrateur civil, 2^e classe, 9^e échelon, est nommé Conseiller technique.

F. AU TITRE DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

- Monsieur Atéridar Galip **SOME, Mle 98 281 Y**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1^{ère} classe, 14^e échelon, est nommé Directeur général de la Radiodiffusion-télévision du Burkina ;
- Monsieur Boukary **NITIEMA, Mle 88 786 F**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommé Secrétaire général de la Radiodiffusion-télévision du Burkina ;
- Monsieur Jean Marie **TOE, Mle 211 805 H**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Secrétaire général des Editions SIDWAYA ;

- Monsieur Yaya **SOURA, Mle 238 121 D**, Conseiller des affaires culturelles, 2^e classe, 3^e échelon, est nommé Directeur des arts et des industries culturelles.

G. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE

- Monsieur Moriba **TRAORE, Mle 130 333 M**, Magistrat, grade exceptionnel, 3^e échelon, est nommé Chargé de mission.

H. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE

- Monsieur Serge Jean-Baptiste Bonto **YELEMOU, Mle 324 691 Y**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Secrétaire général de l'Institut national de santé publique (INSP) ;
- Madame Thérèse Roseline Sidpayété **NANA, Mle 52 113 H**, Vétérinaire, catégorie P, 1^{ère} classe, 13^e échelon, est nommée Secrétaire exécutif One Health ;
- Monsieur Boubakar **OUEDRAOGO, Mle 82 395 C**, Administrateur des hôpitaux et des services de santé, catégorie N1, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances du Service d'aide médicale urgente (SAMU) ;
- Monsieur Sanfubaara Hyacinthe **SOME, Mle 213 880 T**, Administrateur des services de santé, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances du Centre hospitalier régional de Gaoua.

I. AU TITRE DU MINISTERE DE LA TRANSITION DIGITALE, DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- Monsieur Teg-wende Idriss **TINTO, Mle 255 514 L**, Ingénieur de conception en informatique, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Conseiller technique ;
- Monsieur Oumarou **SANOU, Mle 92 326 B**, Ingénieur de conception en informatique, 2^e classe, 5^e échelon, est nommé Directeur général de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) ;

- Monsieur Arouna **OUATTARA, Mle 260 670 N**, Commissaire principal de police, catégorie I, 2^e classe, 3^e échelon, est nommé Directeur général de l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication (ANPTIC) ;
- Monsieur Alain Christian **BAMOUNI, Mle 78 21 079 A** (ARCEP), Administrateur des postes et services financiers, catégorie CS3, 6^e échelon, est nommé Directeur général des activités postales (DGAP) ;
- Monsieur Sié Maxime **DA, Mle 202 173 K**, Ingénieur de conception en informatique, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Directeur général de la transformation digitale (DGTD) ;
- Monsieur Sibiri **TIEMOUNOU, Mle 358 606 S**, Enseignant-chercheur, catégorie P, 1^{ère} classe, 3^e échelon, est nommé Expert au Secrétariat permanent de l'Innovation et de la veille sur les technologies émergentes du numérique (SP-IVTEN).

J. AU TITRE DU MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI

- Monsieur Bagora **BADO, Mle 237 911 G**, Professeur d'éducation physique et sportive, 2^e classe, 2^e échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Monsieur Rasmane **OUEDRAOGO, Mle 91 665 L**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances de Burkina Ying-Wisgr Meta (BYM) ;
- Monsieur Prosper **KABORE, Mle 207 647 X**, Enseignant-chercheur, catégorie P, grade terminal, 1^{er} échelon, est nommé Directeur de la promotion de l'économie du sport et des loisirs ;
- Monsieur Koudougou Omar **BAMOGO, Mle 217 108 M**, Enseignant-chercheur, catégorie P, grade initial, 3^e échelon, est nommé Directeur de la promotion des activités de loisirs ;

- Monsieur Niniotar Nordine **KAMBOU, Mle 257 388 Z**, Professeur d'éducation physique et sportive, 2^e classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur du sport de haut niveau ;
- Madame Angèle **ILBOUDO/OUBIDA, Mle 98 204 V**, Professeur certifié d'éducation physique et sportive, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommée Directrice du sport pour tous (DST) ;
- Monsieur Tayi Abdul Rachid **NIGNAN, Mle 18 83 K (SONABEL)**, Cadre supérieur en management de la qualité, est nommé Directeur du palais des sports de Ouaga 2000 ;
- Monsieur Abdoul Idriss Kossi **COULIBALY, Mle 245 840 P**, Professeur d'éducation physique et sportive, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Directeur du Stade Général Aboubacar Sangoulé LAMIZANA ;
- Monsieur Yacouba **COMPAORE, Mle 245 832 T**, Professeur d'éducation physique et sportive, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Directeur provincial des Sports, de la jeunesse et de l'emploi du Kourwéogo.

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs aux Conseils d'administration :

- de l'Agence FASO Mèbo au titre de la Présidence du Faso ;
- de la Société Faso Agropoles (SOFA) et de l'Office national des barrages et des aménagements hydro-agricoles (ONBAH) au titre du ministère de l'Agriculture, de l'eau, des ressources animales et halieutiques ;
- de l'Office national d'identification (ONI) au titre du ministère de la Sécurité ;
- de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM) au titre du ministère des Serviteurs du Peuple ;
- de la Minoterie du Faso (MINOFA) au titre du ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat ;
- de l'Office national de contrôle des Aménagements urbains et des constructions (ONC-AC) et du Centre de gestion des cités (CEGECI) au titre du ministère de la Construction de la Patrie ;
- de la Société nationale d'électricité du Burkina (SONABEL) au titre du ministère de l'Energie, des mines et des carrières.

Le Conseil a également procédé à la nomination du Président du Conseil d'administration de la Société Faso Agropoles (SOFA).

A. PRESIDENCE DU FASO

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Bertrand **TOE, Mle 11 494 W**, Contrôleur général de police, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Administration territoriale et de la mobilité au Conseil d'administration de l'Agence FASO Mébo pour un premier mandat de trois (03) ans.

B. MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'EAU, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

Le Conseil a adopté **trois (03) décrets**.

Le premier décret porte nomination des personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration de la Société Faso Agropoles (SOFA) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Au titre du ministère de l'Agriculture, de l'eau, des ressources animales et halieutiques :

- Monsieur Gaoussou **SANOU, Mle 96 804 Z**, Ingénieur d'agriculture ;
- Monsieur Remy **PALE, Mle 254 890 J**, Conseiller en études et analyses.

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Madame Monique Bassenwindé **YARGA/OUEDRAOGO, Mle 212 280 S**, Conseiller en aménagement du territoire et en développement local.

Au titre du ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat :

- Monsieur Blaise **BAMA, Mle 343 589 Z**, Conseiller des affaires économiques.

Au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- Monsieur Abel **TANKOANO, Mle 348 111 J**, Chercheur.

Au titre de la Présidence du Faso :

- Monsieur Ahmed Zoodnoma **SAKANDE, Officier.**

Au titre du ministère de la Sécurité :

- Monsieur Abou Bakar **COMPAORE, Mle 57 521 W**, Commissaire de police.

Au titre du ministère de l'Administration territoriale et de la mobilité :

- Monsieur Mwin-nog-ti Luc **HIEN, Mle 220 655 K**, Administrateur civil.

Le deuxième décret nomme Monsieur Gaoussou **SANOU, Mle 96 804 Z**, Ingénieur d'agriculture, Président du Conseil d'administration de la Société Faso Agropoles (SOFA) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le troisième décret porte nomination de Monsieur Roland **KONATE, Mle 046**, Ingénieur en génie rural, Administrateur représentant le personnel au Conseil d'administration de l'Office national des barrages et des aménagements hydro-agricoles (ONBAH) pour un premier mandat de trois (03) ans.

C. MINISTERE DE LA SECURITE

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Office national d'identification (ONI) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère des Affaires étrangères :

- Monsieur Dofini Aubin **TIAHOUN, Mle 236 368 A**, Conseiller des affaires étrangères, en remplacement de Monsieur Alain Edouard **TRAORE.**

Au titre du ministère de la Justice :

- Monsieur Bakouli Blaise **BAZIE, Mle 130 343 Y**, Magistrat.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'OFFICE NATIONAL D'IDENTIFICATION

- Monsieur Lassané **BARGO, Mle 260 931 D**, Sous-officier de police.

D. MINISTERE DES SERVITEURS DU PEUPLE

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Adama **BATORO, Mle 97 424 K**, Administrateur civil, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Administration territoriale et de la mobilité au Conseil d'administration de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM) pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Monsieur Victorien Narcisse OUANGRAOUA.

E. MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Le Conseil a adopté **un décret** portant renouvellement du mandat de Monsieur Siaka **SORY, Mle 208 037 T**, Inspecteur du trésor, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie et des finances au Conseil d'administration de la Minoterie du Faso (MINOFA) pour une dernière période de trois (03) ans.

F. MINISTERE DE LA CONSTRUCTION DE LA PATRIE

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret renouvelle le mandat des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Office national de contrôle des Aménagements urbains et des constructions (ONC-AC) pour une dernière période de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de la Sécurité :

- Monsieur Bonswindé **SANKARA, Mle 111 493 G**, Contrôleur général de police.

Au titre du ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat :

- Madame Clarisse Eléonore **KYELEM, Mle ME00 052 004 F**, Economiste gestionnaire.

Au titre du ministère de l'Administration territoriale et de la mobilité :

- Monsieur Idrissa **BARRY, Mle 212 177 V**, Administrateur civil.

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Madame Nendouanou Annie Flavie **BASSOLE/KANKO, Mle 119 277 R**, Inspecteur du trésor.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ASSOCIATION DES MUNICIPALITES DU BURKINA (AMBF)

- Monsieur Arsène **OUEDRAOGO, Mle 1104 2008 0001**, Juriste.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE PERSONNEL DE L'OFFICE NATIONAL DE CONTROLE DES AMENAGEMENTS URBAINS ET DES CONSTRUCTIONS

- Monsieur Saïdou **BOLY, Mle 372 630 Y**, Technicien supérieur en aménagement foncier.

Le second décret renouvelle le mandat de Monsieur Idrissa **OUEDRAOGO, Mle 111 063 P**, Inspecteur des impôts, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie et des finances au Conseil d'administration du Centre de gestion des cités (CEGECI) pour une dernière période de trois (03) ans.

G. MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Gilbert **ZONGO, Mle 104 863 S**, Administrateur des services financiers, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de la Construction de la Patrie au Conseil d'administration de la Société nationale d'électricité du Burkina (SONABEL) pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Monsieur Lassané OUEDRAOGO.

Le Porte-parole du Gouvernement,



www.gouvernement.gov.bf



Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO
Officier de l'Ordre de l'Étalon